

Cette fiche méthodologique est un cadre pour vous aider à décrire votre expérience en lien avec les priorités du Ministère en charge des sports et la politique de la FFTir. Elle pourra être intégrée dans l'espace « Développement » du site Internet fédéral, dans un des onglets « Réseau d'expérience ». Pour être mise en ligne, l'action doit avoir été réellement conduite, jusqu'à l'étape d'évaluation.



Thématiques visées :

- Développement du Tir sportif,
- Développement durable,
- Valeurs du sport,
- Santé,
- Féminisation,
- Handicap,
- Scolaire et universitaire,
- Entreprise.



Lors de la rédaction de votre fiche « Partage d'expérience », gardez à l'esprit qu'elle vise à :

- **DONNER ENVIE** à d'autres acteurs de la FFTir de mettre en place une action similaire,
- Mettre en évidence **LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA RÉUSSITE** du projet,
- **PARTAGER UNE EXPÉRIENCE**, même imparfaite. Ceci implique par exemple la mise en évidence des difficultés rencontrées et des pistes de remédiations identifiées.

Votre fiche est une présentation synthétique de votre action. Ne pouvant pas tout dire, faites des choix pour aller à l'essentiel. Cependant, des documents pourront être joints, en annexe, pour compléter la description.

Pour toute difficulté, n'hésitez pas à nous solliciter à l'adresse mail du département développement :

developpement@fftir.org

Merci d'avance pour vos contributions.

L'équipe du département Développement de la Fédération Française de Tir.

PRÉSENTATION

FICHE « PARTAGE D'EXPÉRIENCE »
DÉVELOPPEMENT DU TIR SPORTIF

Titre : Gestion Groupement d'Employeurs

Auteur : Groupement d'Employeurs tir 43
Stand de l'Emblavez, Rue du pont Blanc, 43800 Beaulieu
get43@orange.fr

Date de publication :

Public cible :

Tout responsable d'association déjà engagé ou souhaitant s'engager dans un partage de ressources humaines dans le cadre d'un Groupement d'Employeurs GE).

Objectif et contexte :

L'objectif de cette fiche n'est pas d'expliquer comment et pourquoi créer un groupement d'employeurs. Mais après sept ans d'existence, de partager l'expérience du GET43, les lignes et les guides que nous avons mises en place pour une bonne gestion du personnel.

Définir les orientations et les objectifs du groupement
Identifier les acteurs et leurs rôles
Officialiser les règles de fonctionnement



OBJECTIF ET CONTEXTE

FICHE « PARTAGE D'EXPÉRIENCE »
DÉVELOPPEMENT DU TIR SPORTIF



Descriptif de l'action :

1 - Définition des orientations et les objectifs du groupement

Pour les employeurs (membres du GE) :

- Donner de l'attractivité à l'adhésion au GE (Ex.: mutualisation des frais liés à l'emploi, simplification de l'accès à l'emploi, ...)
- Donner de la valeur ajoutée et de la stabilité à l'équipe technique du club (ex.: répartition des activités/rôles entre bénévoles et professionnels, plus-value des professionnels pour le projet du club, ...)
- Clarifier les motivations de l'instigateur du projet (pour le GET43 l'initiative vient du comité départemental qui souhaitait, dans un cadre légal, avoir une courroie de transmission pour mettre en place ses orientations dans les clubs : développement de la compétence technique des équipes, soutenir les structures excentrées par rapport aux centres urbains du département, développer les écoles de tir et la démarche "Cibles Couleurs", développer les ambitions sportives des clubs)

Pour les employés :

- Donner de l'attractivité aux emplois créés (ex.: intérêt de l'emploi, acquisition de compétences ...)
- Définir le profil des employés (ex.: personnes expérimentées, jeunes locaux à former ...)

Pour les institutionnels :

- Donner des arguments pour qu'ils aient envie de soutenir le projet et de s'y impliquer (Ex.: structurer la filière d'activité, maintenir ou/et créer de l'emploi sur un territoire, renforcer un projet de territoire ...)

2 - identifier les acteurs et leurs rôles

- Le professionnel : il est le premier acteur de son développement et de l'évolution de son activité.
- Le correspondant club : il accompagne le développement des personnes et de l'équipe et pilote le levier Personnel dans son périmètre.
- L'équipe technique du club : elle est responsable de sa performance et de son développement.
- Le manager du G.E. : en soutien, il conseille le professionnel, le correspondant club et l'équipe et joue le rôle de garant.

3 -Officialiser les règles de fonctionnement

Il est souhaitable d'avoir les statuts les plus sobres possible (se limiter aux obligations réglementaires) et de définir les règles de fonctionnement du GE dans un Règlement intérieur, à savoir :

- Les relations entre membres (en particulier : adhésion, démission, représentativité dans le Comité directeur du GE, évolution des prestations, relations financières, ...).
- Les obligations et droits des employés (en particulier : gestion du temps de travail et des congés, gestion des déplacements et frais professionnels, règles d'hygiène et de sécurité, discipline, sanctions et procédures disciplinaires)

Bilan :

Le Groupement d'Employeur Tir 43 (GET43) a été créé le 8 décembre 2011. Il compte 5 adhérents (le Comité départemental et 4 clubs du département de la Haute-Loire).

Selon les associations, l'intervenant du GE assure l'encadrement de tireurs, le suivi des bénévoles qui assurent l'encadrement technique des tireurs ou des stages de perfectionnement pour le comité. Le volume d'heure par club va de 1110 heures/an à 37 heures/an, pour un total de 2100 heures/an sur 42 semaines, pour 2 employés, qui ont des CDI d'intermittent du sport.

Depuis sa création le groupement d'employeurs fonctionne avec 2 employés. Nous avons embauché 3 personnes expérimentées. Les deux premières nous ont quitté ayant du mal à s'adapter à notre niveau d'exigence. La troisième est toujours notre salarié. Nous avons formé 3 jeunes en alternance (DEJEPS, DESJEPS). Avec notre aide, deux ont pu évoluer vers des emplois plus qualifiés. Le dernier titulaire d'un DEJEPS est employé au GE depuis 2016.

L'ensemble des adhérents souhaite poursuivre ou développer sa collaboration avec le GE. Les deux employés souhaitent voir leurs activités se développer et renforcer leurs compétences, au sein du GE. Par-delà la réponse aux besoins de nos clubs adhérents, nous sommes fiers de notre fonction sociale. Nous souhaitons poursuivre notre accompagnement professionnel de jeunes espoirs sportif locaux.

Aller plus loin :

Si vous n'avez pas encore créé votre groupement, il est fortement conseillé de se faire accompagner par un cabinet conseil. Cette aide bien souvent financée à 100% (voir avec département, DDCSPP et/ou CDOS), va permettre *d'affiner les objectifs de votre GE, de faire admettre des règles de fonctionnement qui peuvent apparaître partisans si elles sont présentées par un membre du GE et bien entendu de valider avec un œil neutre la viabilité de votre projet.*

Il est fortement conseillé de confier la gestion salariale à un organisme spécialiste de la Convention Collective Nationale du Sport (cabinet comptable, association d'employeurs du sport, CDOS, ...) et à une structure pouvant vous conseiller dans toutes vos démarches administratives (CRIB, syndicat d'employeurs, ...)

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



BILAN

FICHE « PARTAGE D'EXPÉRIENCE »
DÉVELOPPEMENT DU TIR SPORTIF

N° de licence : ..02737788.....

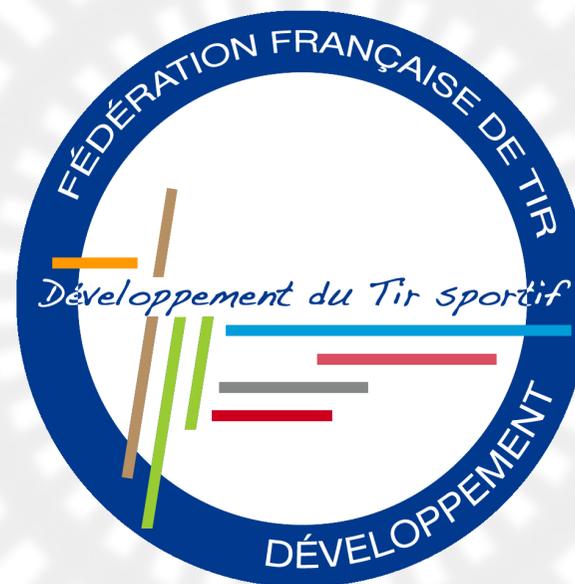
Nom : ..Masson.....

Prénom : ..Jean-Yves.....

Fonction au sein de la structure :

..Président.....

Adresse mail : ..get43@orange.fr.....



Je soussigné(e) ..Jean-Yves Masson....., certifie

- avoir l'accord du Président de l'association dans laquelle a eu l'action pour la diffusion de cette fiche sur le site Internet de la FFTir,
- que l'action décrite a effectivement été mise en œuvre.

Si les documents fournis contiennent des photos, je certifie avoir eu l'accord des personnes figurant sur celles-ci pour leur diffusion.

Date : ..13/05/2019.....

